

<b>Zeitschrift:</b>	Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Herausgeber:</b>	Association pour la défense des intérêts du Jura
<b>Band:</b>	34 (1963)
<b>Heft:</b>	2
 <b>Artikel:</b>	Simplification et rationalisation des exploitations agricoles de montagne du Jura
<b>Autor:</b>	Loeffel, E.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-825102">https://doi.org/10.5169/seals-825102</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 22.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Avec l'important volume de construction mis en œuvre actuellement, les besoins de clôtures en bois ont augmenté. La clôture individuelle, conçue spécialement pour chaque bâtiment, est incontestablement la solution la plus heureuse ; mais elle n'est pas toujours réalisable à cause de son coût relativement élevé. Dans la plupart des cas, c'est la barrière préfabriquée qui entre en ligne de compte. Elle se livre posée. C'est une simplification, certes, mais qui ne dégage pas le constructeur de l'obligation d'accorder au problème de la clôture l'attention qui s'impose.

Les entreprises adhérent à l'Association suisse des fabricants de clôtures attachent une grande importance au choix et à la préparation de la matière première. Elles parviennent ainsi à maintenir une production compétitive face aux matériaux concurrents et elles méritent la confiance des propriétaires fonciers.

Lignum

## Simplification et rationalisation des exploitations agricoles de montagne du Jura

Contribution au travail de la Commission spéciale de la Société d'utilité et d'économie publiques du canton de Berne. Dans ce travail il est fait abstraction des exploitations de plaine et fond de vallées du Jura. Ici les conditions sont assez semblables aux exploitations agricoles du plateau bernois. Il s'agit des fermes de l'Ajoie, des vallées de Delémont, de Laufon et quelques autres régions situées à basse altitude, elles feront l'objet d'un autre rapport.

### I.

#### 1. Les exploitations agricoles du Jura bernois peuvent être classées sommairement en trois catégories :

- Les exploitations agricoles de plaine et fond de vallées, situées entre 350 et 550 m. d'altitude. On y rencontre des exploitations mixtes avec la production laitière et élevage du bétail, la culture des champs avec la polyculture. On se trouve en présence des systèmes : assolement triennal amélioré ; les mélanges fourragers du type bernois et nord-ouest de la Suisse.
- Les exploitations des vallées et vallons, situées entre 600 à 850 m. d'altitude. Ce sont des exploitations mixtes, mais avec une notable réduction de la culture des champs, la garde du bétail commence à prédominer. C'est le système dénommé : exploitation du Jura sans pâturage. L'entreprise agricole ne possède généralement pas de pâturage en propre. On estive le bétail sur les pâturages communaux.
- Les exploitations de montagne sises entre 900 et 1300 m. d'altitude (quelques fermes à des altitudes supérieures sur la chaîne

de Chasseral), nette prédominance de l'élevage du bétail, la production laitière passe au second plan, la culture des champs est minime. Ce sont des exploitations qui possèdent presque toujours des pâturages en propre, mais on utilise également les pâturages communaux.

2. Le Jura bernois, par la diversité de ses entreprises agricoles a des conditions assez identiques à celles de toute la Suisse, à l'exception de celles des régions alpestres.

Avant d'aborder la question des moyens de simplification et de rationalisation des domaines agricoles, il convient de placer l'accent sur certaines questions fondamentales applicables au Jura, mais aussi à l'ensemble de la Suisse.

Pour réussir mieux et plus vite dans cette tâche, il faudrait tendre vers une **division de la production** plus accentuée entre les diverses régions en tenant compte des facteurs naturels de production, également une division de la production entre les diverses exploitations, rechercher une simplification du travail par la spécialisation de la production ; cela dans une mesure raisonnable.

En plaine, on fait de tout, la culture intensive en polyculture, la production laitière abondante, la porcherie massive, l'élevage du bétail bovin et chevalin, etc., complétés par l'estivage dans les régions de montagne. Cette situation oblige les entreprises agricoles de plaine de disposer de bâtiments ruraux contenant tous les locaux indispensables, ainsi que les installations et machines inhérentes à ce large éventail de production ; de plus, cela exige de la part de l'exploitant des connaissances professionnelles multiples, il faudra bientôt qu'il soit un homme universel.

Je pose en fait qu'il importe que l'on étudie, avant, mais pour le moins parallèlement, la question de la division du travail dans la production, et celle de la spécialisation également de la production. Si l'on s'obstine à maintenir à tout prix la diversité anarchique de la production, il est presque vain de s'occuper de **simplification et rationalisation** des conditions d'exploitation.

Il est possible que l'avènement du Marché commun, bien que son activité soit momentanément ralentie par un plomb dans l'aile, aura ses répercussions dans cet ordre d'idée pour l'agriculture suisse.

## II.

Dans le problème qui nous occupe, on retiendra que ce sont les conditions naturelles qui imposent le système d'exploitation des fermes de montagne.

1. **Exploitations du Jura, sans pâturage privé, mais avec estivage du bétail sur les pâturages communaux** (altitude : 600 à 850 m.).

La condition primordiale est le remaniement parcellaire, établissement d'un réseau de chemins et création éventuelle de colonies agricoles. Cette amélioration foncière est partout réalisable. Dans ces régions, les maisons agricoles sont groupées et serrées en agglomérations de village. On compte beaucoup de maisons doubles, on se trouve au bord de la route du village, on manque de dégagement aux alentours. Souvent, il est impossible d'ériger une remise ou d'agrandir le

# Nos bons hôtels du Jura

Vous pouvez vous adresser en toute confiance aux établissements ci-dessous et les recommander à vos amis

<b>Bienne</b>	Hôtel Seeland Entièrement rénové — Confort	(A. Flückiger) <b>(032) 2 27 11</b>
<b>Boncourt</b>	Hôtel à la Locomotive Salles pour sociétés — Confort	(L. Gatheraf) <b>(066) 7 56 63</b>
<b>Boncourt</b>	Hôtel de la Rochette Chambres tout confort	(G. Suter-Mazzucotelli) <b>(066) 7 56 14</b>
<b>Delémont</b>	Hôtel Terminus Tout confort	(Robert Obrist) <b>(066) 2 29 78</b>
<b>Laufon</b>	Hôtel du Jura Chaîne des rôtisseurs - Salle de conférence	(M. Regli) <b>(061) 89 51 01</b>
<b>Moutier</b>	Hôtel Suisse Rénové, grandes salles	(Famille Brioschi-Bassi) <b>(032) 6 40 37</b>
<b>La Neuveville</b>	Hôtel J.-J. Rousseau Neuf — Confort, salles	(Jean Marty) <b>(038) 7 94 55</b>
<b>Porrentruy</b>	Hôtel du Cheval-Blanc Rénové, confort, salles	(C. Sigrist) <b>(066) 6 11 41</b>
<b>St-Ursanne</b> 1099	Hôtel du Bœuf Rénové, sa cuisine, sa cave	(Jos. Noirjean) <b>(066) 5 31 49</b>

**SEVA** Un plan extraordinaire!  
Beaucoup de lots - beaucoup de chances!

145/8

1 x 120'000  
12 x 10'000  
15 x 1'000  
etc. etc.

**Tirage 28 février**

bâtement existant, faute de place. Par la modification de la structure, on assiste à la vente de petites exploitations pour agrandir d'autres domaines. Celui qui augmente sa surface cultivable manquera de place dans sa maison pour le bétail et le fourrage ; il se voit contraint de disperser son bétail et ses fourrages dans plusieurs maisons.

Pour remédier à cet état de choses, il faut chercher à aménager la ferme principale de manière à pouvoir y abriter tout le bétail et le fourrage nécessaire ; si on doit décentraliser des locaux, ce sera les remises pour matériel agricole, les abris pour les réserves supplémentaires de fourrages et litières.

Lors de transformations et agrandissements de bâtiments ruraux, il faut éviter autant que possible les **cloisons rigides** ; placer le tas de foin sur le sol, en face de la crèche du bétail.

Dès qu'on veut construire à neuf, il faut sortir du village où l'on manque de place. Une ferme peut être aménagée plus rationnellement là où l'espace est suffisant.

En ce qui concerne les pâturages communaux, il serait souhaitable de séparer le pâturage de vaches de celui des génisses. Les vaches laitières devraient être estivées sur le pâturage le plus rapproché du village. Il n'y a pas de difficultés d'envoyer les génisses sur une pâture plus éloignée. Ici, il faudrait y construire une loge assez rudimentaire, mais permettant de loger des animaux sans devoir s'en occuper soir et matin. Pour réaliser pareil aménagement, il faut le consentement du propriétaire, c'est-à-dire de la commune municipale ou bourgeoisie. Ces réalisations se heurtent souvent à une opposition. Pourtant cette façon de procéder permet de simplifier le travail du paysan.

Alors que l'on traite le chapitre « pâturages communaux », il faut reconnaître que trop souvent ceux-ci sont surchargés. Ce qui est plus grave encore, c'est que dans certains cas on néglige les soins et la fumure. Il est indéniable que par une application rationnelle des engrangements il serait possible d'améliorer et d'augmenter sensiblement l'estivage sur nos pâturages. Pour preuve, il existe des pâturages où avec 1,5 ha. de surface broutable, le bétail ne trouve pas une nourriture suffisante parce que les buissons et les épines envahissent le terrain et que la fumure est insuffisante, voire inexistante, alors que certains pâturages rationnellement exploités permettent d'entretenir une pièce de gros bétail sur 50 ares. Depuis quelque temps les services forestiers du Jura et l'Ecole d'agriculture de Courtemelon collaborent activement en vue de l'amélioration des pâturages boisés. Lors de l'établissement de nouveaux plans d'aménagements forestiers on ne s'occupe plus exclusivement du secteur forêt, mais également de celui du pâturage. C'est un travail de longue haleine ; pour le mener à bien il faut pouvoir établir des plans d'exploitations sur plusieurs décennies. Ce travail ne peut se réaliser qu'avec le consentement des communes.

## 2. Exploitations de montagnes avec pâturages privés et pâturages communaux (altitude 900 à 1300 m.).

Ici aussi, la première condition sera la réalisation d'un remaniement parcellaire avec réseau des chemins. Il semble à première vue que le remaniement parcellaire est moins urgent pour les pâturages que pour les terres labourables. Le groupement des pâtures réduit la

longueur des clôtures, le nombre des passages avec clédards (portails), facilite le ravitaillement en eau et l'installation des loges à bétail.

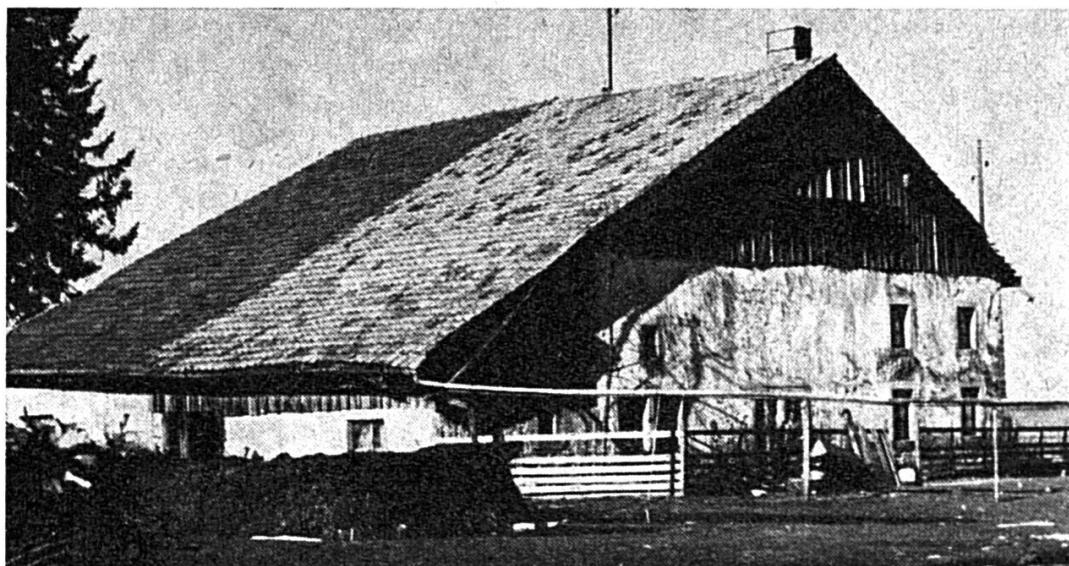
On réserve pour les vaches et juments poulinières les pâtures proches des maisons. Les génisses et les poulains seront estivés aux endroits plus éloignés, d'accès plus difficiles, avec loge, éventuellement stabulation libre-ouverte.

Les pâturages communaux assurent une très importante base d'affouragement au bétail des Franches-Montagnes en particulier. A la suite d'un jugement du Tribunal fédéral, le libre-parcours du bétail est entravé sérieusement aux Franches-Montagnes. La répartition des vastes pâturages coupés par les routes cantonales, les chemins communaux posent de nouveaux problèmes à l'agriculture. On ne pourra pas trouver de solutions favorables sans envisager une nouvelle répartition des pâturages et le remaniement parcellaire. Ici également il y a d'importantes améliorations possibles dans la production fourragère, par des soins accrus et une meilleure fumure des pâturages.

La réalisation de ces projets rencontre souvent l'opposition de principe, ou celle de l'intérêt personnel, dans le milieu d'une assemblée communale.

La vieille maison des Franches-Montagnes est un joyau dans le cadre de ce paysage. Par l'augmentation de la production, la partie rurale est devenue trop petite. Ce genre de construction ne se prête que difficilement à la transformation et à l agrandissement. L'ancienne

Cliché ADIJ N° 465



Une ferme typique des Franches-Montagnes

maison peut être maintenue pour les vaches laitières et les juments d'élevage. Construire une annexe, où sous forme de dépendance une loge pour les génisses et poulains, avec fenil et réduit pour le matériel agricole. La stabulation libre-ouverte, ou fermée suivant les conditions, peut contribuer à simplifier le travail.

La pénurie de main-d'œuvre agricole est aussi sensible en région de montagne. Comme ailleurs, c'est la machine qui prend la place de l'ouvrier manquant. L'éventail du parc de machines est nettement plus

réduit. La production fourragère occupe la première place ; ainsi ce sont les machines permettant une récolte plus rapide et plus facile qu'il faut envisager d'acheter. Malgré la présence des chevaux à la ferme, on rencontre un très grand nombre de motofaucheuses. Pour les grandes exploitations, la chargeuse ou botteleuse à foin rend de grands services. En montagne, on produit relativement peu de purin, mais par contre beaucoup de fumier. L'épandage du fumier sur les prés et pâturages se situe parmi les travaux importants. La période entre la pâture d'automne et l'hiver est souvent très courte. Nous considérons que l'épandeuse mécanique à fumier est une des machines qui permettent de simplifier, d'accélérer et faciliter le travail de la ferme de montagne. Cette machine est coûteuse à l'achat, il serait recommandable que deux ou trois exploitants en fassent l'acquisition en commun. Il existe d'ailleurs une aide financière des cantons et de la Confédération pour les paysans de montagne, lesquels font l'achat en commun de certaines machines agricoles.

L'agriculture de montagne mérite d'être encouragée et soutenue dans une plus large mesure que celle de la plaine qui jouit de conditions naturelles et économiques infiniment plus avantageuses.

E. LOEFFEL.

## LE MARCHÉ DU TRAVAIL

### Chômage dans le canton de Berne

#### Chômeurs complets

	1961 <sup>1</sup>		1962			
	25.10	25.11	25.12	25.10	25.11	25.12
Exploitation des mines et carrières . . . . .	—	—	—	—	—	6/0
Agriculture, horticulture, viticulture . . . . .	—	—	—	—	—	4/0
Sylviculture et pêche . . . .	2/2	—	—	—	8/6	41/15
Industrie textile . . . .	1/0	1/0	5/0	—	—	—
Habillement . . . .	—	—	—	—	—	1/0
Industrie du papier . . . .	—	—	—	—	—	1/0
Industrie chimique . . . .	1/1	—	—	—	—	—
Métaux, machines et électronique . . . . .	—	—	2/0	1/1	6/2	5/2
Horlogerie, bijouterie . . . .	—	3/3	2/2	2/1	4/1	32/29
Bois et liège, aménag. int. . . . .	—	—	—	—	—	8/0
Bâtiment . . . . .	4/2	9/0	84/19	1/1	12/7	354/49
Industrie hôtelière . . . .	22/0	21/0	9/0	20/0	35/0	5/0
Service de maison . . . .	—	4/0	—	3/0	—	2/0
Commerce et bureaux . . . .	1/0	7/0	1/0	16/0	10/0	4/0
Hygiène et médecine . . . .	—	2/0	—	2/0	—	—
Sciences et arts . . . .	—	—	—	1/0	2/0	—
Autres professions . . . .	—	4/0	3/0	1/0	1/1	2/0
	31/5	51/3	106/21	47/3	78/17	465/95

<sup>1</sup> Le premier chiffre est celui de l'ensemble du canton, le second celui du Jura, compris dans le premier.